



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 12.A.156

Rue de la Campagne
Réglementation de la circulation

NOUS, Maire de FLAMANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2,

VU le Code de la Route,

VU l'aménagement des parkings du Collège,



CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de protéger les personnes et les véhicules circulant sur la rue de la Campagne et de régler la circulation,

ARRETONS :

- Article 1 :** la circulation et le stationnement seront matérialisés par les panneaux B1, AB4, M6d, M6h et selon le plan joint en annexe,
- Article 2 :** les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,
- Article 3 :** la Direction des Routes Départementales, le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Pieux, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

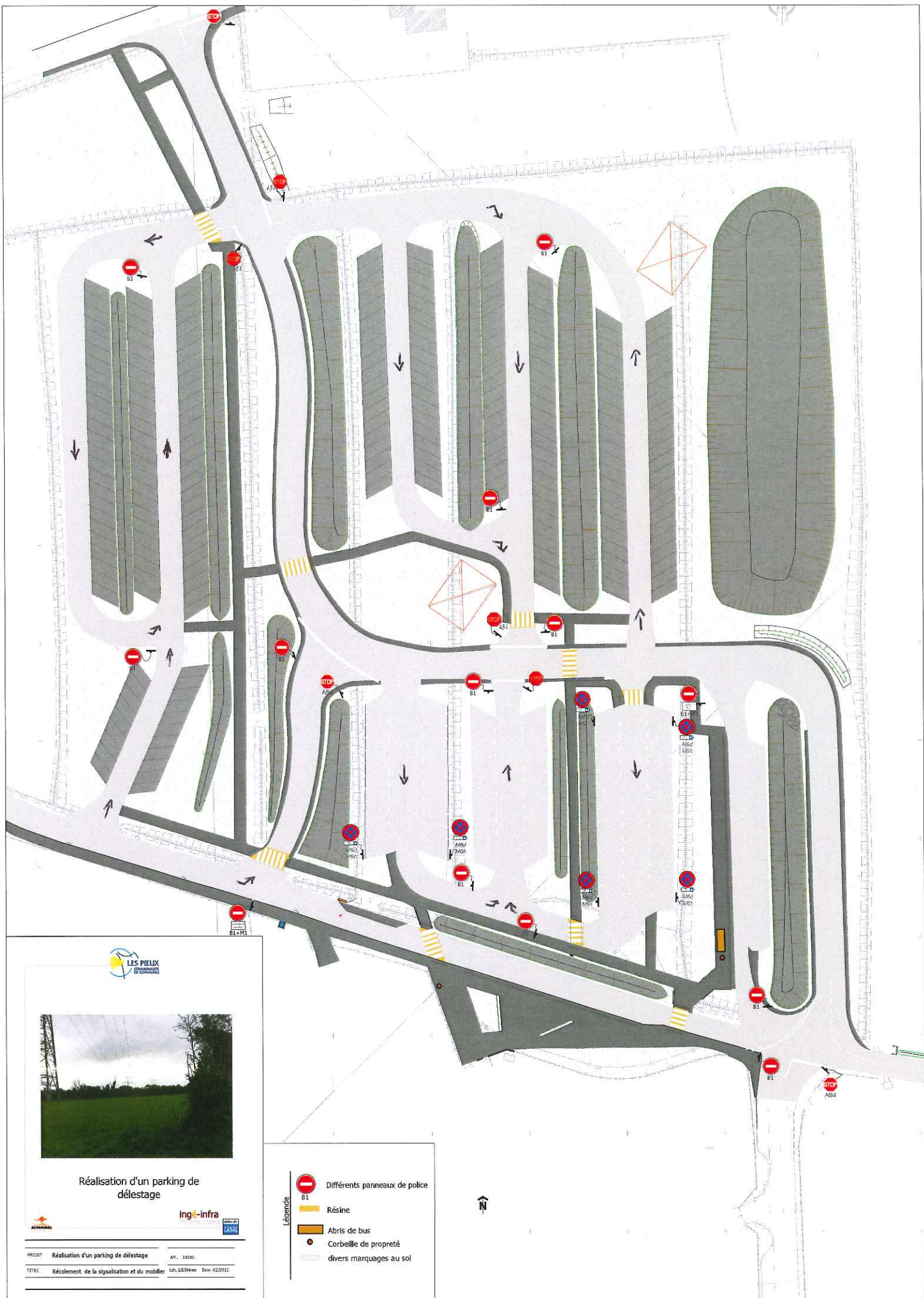
Fait à Flamanville le 17 juillet 2012

Le Maire,

P. FAUCHON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Réalisation d'un parking de délestage



PROJET : Réalisation d'un parking de délestage
 AT1, 19/03/20
 TITRE : Récolement de la signalisation et du mobilier
 éch. 1:2500ème Date: 02/2012